

DÉLIBÉRATION

Le 31 juillet 2014

Le trente et un juillet deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Maire.

Présents : MM. SEIGLE-VATTE, M. FAIVRE-PIERRET, FOROT, GUILLAUD, ORTIZ, PRIETO, SEYVE.

Mmes COLLOMB, CURTO, GARIN, GUINET, VERRIER

Absente excusée : Mme ZIMMERMANN (Pouvoir à Mme GUINET),

Absents : M. CHEVALLET, Mme VALLA

Désignation de la secrétaire de séance : Madame COLLOMB

Ordre du jour :

- Modification des commissions voirie, bâtiments, plage
- Convention Grand Angle,
- Vote subventions 2014,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h30.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2014 adopté à l'unanimité.

1) MODIFICATION DES COMMISSIONS VOIRIE, BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

N° d'ordre 2014-07-03

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2014 constituant les commissions communales.

A la demande des membres de la commission voirie, bâtiment, sécurité, compte tenu du travail important que demande cette commission, il est décidé de la modifier comme suit :

- **Commission voirie-sécurité-route** :
 - Responsable : Monsieur Jérôme FOROT
 - Membres : Messieurs Henri PRIETO, André COLLOMB, Bruno JAYET LARAFFE et Richard SIRIGU.

- **Commission bâtiments et sécurité** :
 - Responsable : Monsieur Henri PRIETO
 - Membres : Messieurs Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Daniel JAYET-LARAFFE et Mesdames Janine GARIN et Christiane COLLOMB

- **Commission camping-plage** :
 - Responsable : Monsieur Henri PRIETO

- Membres : Messieurs Daniel SEYVE, Ernest ORTIZ, Franck CHEVALLET
Jérôme FOROT et Madame Cathy VALLA.

- Commission location des salles Pallas et Saint-Michel :

- Responsable : Monsieur Henri PRIETO

- Membres : Mesdames Janine GARIN, Christiane COLLOMB, Odile
PERRIN et Messieurs Didier POMMIER, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE

La commission environnement Tour du Lac demande que soit coopté Monsieur
Jean-Philippe BERNERD.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier les commissions comme indiqué ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2) CONVENTION DE PARTENARIAT 2014 AVEC LE GRAND ANGLE N° 2014-07-01

Monsieur le Maire rappelle le dossier de dissolution au 1^{er} janvier 2013 du
SIVU « Culturelle » et de la reprise des actions par l'EPCC du Grand Angle de
Voiron à savoir :

- « Livres en mains » organisé par le « Champ des Livres »,

- « Mille ans sont comme un jour » organisé par l'association « Dédicaces ».

Ces actions étaient financées par l'ensemble des communes adhérentes au SIVU
« Culturelle ».

Il est donc demandé à la commune de verser la participation de 905,88 € à l'EPCC
du Grand Angle afin d'assurer la pérennité de ces actions.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De signer la convention de partenariat avec l'EPCC du Grand Angle de
Voiron,

- De verser la participation de la commune à hauteur de 905,88 €,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les documents nécessaires au
dossier.

3) VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2014 N° d'ordre 2014-07-04

Monsieur le Maire rappelle le dossier des subventions aux associations.

Il donne lecture des demandes de subvention.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De voter les sommes suivantes :

- École : 13 585,00 €

- Bibliothèque : 1 700,00 €

- Paladru Loisirs	: 1 300,00 €
- As. Histoire et Patrimoine du Pays Voironnais	: 39,00 €
- Tennis (NAP)	: 2 600,00 €
- Fête du nautisme	: 250,00 €
- Pompiers	: 250,00 €
- SIAD des terres froides	: 300,00 €
- Association personnels CAPV	: 585,00 €
- Chambre des métiers	: 100,00 €
- AFR	: 53,63 €
- IMT	: 50,00 €
- Lycée Val d'Ainan	: 100,00 €
- MFR Mozat	: 50,00 €
- MFR Coublevie	: 50,00 €
- As. Vivre encore Hôpital St Geoire en Valdaine	: 200,00 €
- Souvenir Français	: 30,00 €
- Fanfare de Biliou	: 152,00 €
- Croix Rouge	: 50,00 €
- Tennis club enfant	: 304,00 €
- Judo club	: 96,00 €
- Football ASCOL	: 16,00 €

- De prévoir les crédits au budget 2014,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**NOMINATION DES MEMEBRES DES REPRÉSENTANTS DE LA
COMMUNE DANS LES COMMISSIONS DE LA CAPV
N° d'ordre 2014-07-02**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du Conseil Communautaire du 15 juillet 2014 et au vote de la délibération relative à la composition des commissions, il revient de désigner au sein de notre Conseil Municipal les nouveaux représentants dans la commission de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de nommer :

Commission intercommunale pour accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite :

- Monsieur Jérôme FOROT,
- Monsieur Henri PRIETO.

**DEMANDE DE SUBVENTION RAM AU CONSEIL GÉNÉRAL
N° d'ordre 2014-07-05**

Monsieur le Maire rappelle le dossier RAM et la reprise d'activité depuis le 27 août 2012.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention annuelle de fonctionnement, calculée en fonction du nombre de jours de travail de l'animatrice.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter auprès du Conseil Général la subvention de fonctionnement pour l'année 2014,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

MODIFICATION DE LA RÉGIE GARDERIE

N° d'ordre 2014-07-07

Remplace la délibération n°2014-06-13 du 25 juin 2014 du même objet

Monsieur le Maire rappelle le dossier de la garderie des « P'tits Loups » ainsi que la délibération du 07 juillet 2000 ayant créé la régie de recettes.

Il précise que, suite à l'information du service, et à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), il y a lieu de la modifier.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 20 juin 2014 ;

Le Conseil Municipal décide de modifier les articles suivants de la délibération du 07 juillet 2000 :

Article 1^{er} :

Il est institué auprès de la Mairie de Paladru une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Activités périscolaires (NAP),
- Garderie.

Article 3 :

Les recettes :

- NAP seront perçues au moyen d'un registre à souche,
- Garderie seront perçues contre délivrance d'une quittance informatisée issue du logiciel de gestion de la garderie.

Article 4 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 440 €,

Article 7 :

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur

Article 8 :

Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité fixée par arrêté selon la réglementation en vigueur.

POSTE NAP 4 HEURES/SEMAINE

N° d'ordre 2014-07-06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création des Nouvelles Activités Périscolaires à l'école et informe qu'il est nécessaire d'embaucher une personne sous contrat pour les activités maternelles.

Madame Sandrine CURTO, adjointe et responsable de la commission des NAP donne lecture de son rapport et la liste de tous les intervenants qui ont été trouvés pour assurer le jeudi après-midi auprès des grandes sections jusqu'au CM2. Pour les maternelles, il faut recourir à l'embauche d'une intervenante sous contrat qui sera la même toute l'année afin que les enfants aient toujours les mêmes repères.

La commission propose de recruter sous contrat Madame Marie LAISNE, animatrice à temps non complet 4 heures par semaine.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De recruter sous contrat Madame Marie LAISNE à temps non complet de 4 heures par semaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

4) RAPPORT DES COMMISSIONS :

BATIMENTS :

Rapport de Monsieur le Maire, suite aux derniers orages, de nombreuses dégradations ont eu lieu dans des secteurs différents sur notre commune : le Calatrin, le gymnase, vers la ferme Tripiet, la route de Précuit, vers le chemin des Murailles et la descente de Benevet, ainsi que dans quelques cours de particuliers. Tuyau arraché à la fontaine de St Pierre, plus d'eau à la pisciculture.

Pour les travaux qui vont être engagés on va demander une subvention

TRAVAUX QUI VONT COMMENCER :

Suite à deux devis, des réparations vont débiter **aux écoles**, ainsi qu'à la toiture de **la grange Clavel** que l'on répare pour éviter qu'elle se dégrade.

LA GRANGE

Pour la grange le devis de Mr REPELLIN s'élevait à 4 109 € H.T. et celui des Ets LOUP pour la somme de 1 254 € H.T. Un gros écart on donne feu vert pour les Ets LOUP de Fitolieu.

LA SACRISTIE

Pour la charpente deux devis en compétition :

- Mr REPELLIN pour 8 986 € H.T.
- et les Ets LOUP pour 6 562 € H.T.

Pour la maçonnerie également deux devis :

- Entreprise MERMET pour 16 152 € H.T.
- Entreprise GUINET pour 15 480 € HT.

Une différence, les surfaces ne sont pas identiques.

On donne donc le travail à réaliser aux entreprises LOUP et GUINET pour cet édifice.

LA RUE DU PETIT PORT

En ce qui concerne les arceaux qui restent à installer :

Nous avons une proposition de tubes d'occasion nécessitant une remise en état pour lequel nous avons un devis de 798 € compris grenaillage et peinture verte.

Ces derniers seraient installés à gauche, bordure piste cyclable par nos employés communaux.

LA PLAGÉ

Pour le mois de juillet seulement 3 290 entrées enregistrées ! pour cause de mauvais temps.

POUR LA SÉCURITÉ ROUTE DE LA TRUITIÈRE A LA MAIRIE

Un devis a été demandé et s'élève à 288 000 euros HT (plateforme et ralentisseur)

LE MUSÉE

Les 4 bureaux d'études se sont réunis sur le site, début septembre un choix sera effectué et le cabinet retenu devra travailler en rapport avec l'AGEDEN ;

L'étude d'un réseau de chaleur bois bâtiments communaux et REXOR est en cours.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le feu d'artifices annulé en juillet aura lieu si le temps le permet le 9 Août ainsi que le bal.

Le défilé des voitures aura lieu aussi, peut-être même celui des motos.

- Suite au départ d'une auxiliaire à la crèche, on a du recruter deux personnes :

- Une personne à **35 H Mme VERNET**
- et une jeune diplômée à **17 H**

- Les poubelles : le compacteur pose problème vers le stade.

- certaines habitations de la commune n'étant plus collectées par la CAPV le dossier va être suivi par Monsieur D. GUILLAUD afin de résoudre le problème.

- Rencontre avec M. CHAVAND pour la salle PALLAS : Gros problèmes avec le carrelage de mauvaise qualité...

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.